



Sécurité.Prévention.Incendie

Rue du 19 mars 1962 – place Louis Cazenave - 40440 ONDRES

Tel : 05 59 74 56 99 - Fax : 09 55 85 67 09 - formationspi@gmail.com

Secourisme du Travail – PRAP– CACES – Incendie – Document Unique – Habilitation Electrique

PROGRAMME **MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES** **SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**



Personnes concernées –Prérequis :

Le stagiaire inscrit en MAC SST devra être obligatoirement titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée. Les titulaires d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST.

Délai d'accès à la formation :

Il faut compter 1 mois de délai avant la mise en place de la formation dont 15 jours obligatoires pour l'ouverture de cours sur FORPREV.

Accessibilité :

Nos locaux sont en rez de chaussée avec une rampe d'accès.

Conditions tarifaires :

Notre tarif est forfaitaire et des frais de déplacement peuvent être appliqués ; pour toutes demandes de devis nous contacter par mail à formationspi@gmail.com ou par téléphone au 05.59.74.56.99

Objectifs :

Maintenir à niveau les compétences du SST en terme de prévention et de sa capacité d'intervenir face à toutes situations d'accident, potentielles ou avérées.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- ☞ De situer le cadre juridique de son intervention
- ☞ De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ☞ De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- ☞ D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- ☞ De réaliser une protection adaptée
- ☞ D'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir



Sécurité.Prévention.Incendie

Rue du 19 mars 1962 – place Louis Cazenave - 40440 ONDRES

Tel : 05 59 74 56 99 - Fax : 09 55 85 67 09 - formationspi@gmail.com

Secourisme du Travail – PRAP– CACES – Incendie – Document Unique – Habilitation Electrique

☞ De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

☞ De secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

Méthodologie pédagogique :

La méthode pédagogique est active et participative. Elle alterne apport d'informations du formateur et exercices pratiques adaptés aux besoins professionnels des participants. Les outils d'évaluation théorique et pratique sont conformes au référentiel de l'INRS.

Contenu de la formation

- ✓ Tour de table avec le recueil du vécu des stagiaires en matière de secourisme et de prévention
- ✓ Réponses à leurs attentes
- ✓ Evaluation des acquis à l'aide du plan d'intervention, et des mises en situation
- ✓ Révision des gestes d'urgence (secourisme) adaptés aux mesures recommandées par l'INRS concernant le COVID-19
- ✓ Actualisation de la formation
 - a. Risques de l'entreprise ou de l'établissement
 - b. Modifications du programme
- ✓ Développement de thèmes spécifiques :
 - a. Sensibilisation à la prévention, identification de situations dangereuses et de leur suivi
 - b. Etude d'un ou des risques spécifiques de l'entreprise et de ses moyens
 - c. Intervention du Médecin du travail ou d'un technicien en prévention
- ✓ Prévention des risques de transmission du COVID-19 et conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19

Validation de la formation :

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence V4.07/2015 des Sauveteurs Secouristes du Travail (grille de certification des compétences du SST). Les stagiaires devront se munir de leur carte SST. Le formateur remettra une nouvelle carte au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet de l'évaluation favorable validant leur certificat de secouriste pour 24 mois supplémentaires.

A l'issue de la formation, l'organisme de formation clôturera la session via l'outil de gestion FORPREV.

Durée :

7 heures